

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Fabrice STRADY
Responsable des Services Administratifs
Tél. : 05.46.39.74.21
FS/EG

Royan, le 5 août 2019

Monsieur Benjamin ALBERT
Ingénieur Commercial
3P Sarl

130 boulevard de la Liberté
59000 LILLE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 886 1027 2

Objet : Bon de Commande Adhésion 3P pour 4 licences

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour suite à donner, le bon de commande dûment complété et signé relatif à l'adhésion de la Ville de ROYAN au Logiciel 3P, pour 4 licences.

Monsieur Fabrice STRADY, *Responsable des Services Administratifs* - ☎ 05.46.39.74.21 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Avec, par avance, toute ma gratitude pour votre esprit de coopération, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

P.J./1 Bon de Commande

D 19. 433

14 Bon de commande (4 licences)

A retourner à 3P SARL par courriel à commandes@3p.eu ou par la poste à 3P, 130 Boulevard de la Liberté, 59000 Lille.

Date: / / Article budgétaire : _____
 N° SIRET : _____ Bon de commande n° : _____

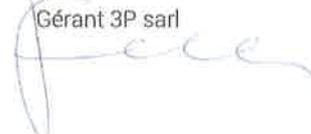
La Mairie de Royan commande par la présente 4 licences d'utilisation pour un contrat de mise en œuvre et location d'un semestre. La période de location débute à la date d'installation. Le contrat de maintenance est composé du présent bon de commande signé des deux parties et les conditions générales qui lui sont annexées. Location facturée par semestre et soumise à l'indexation selon nos conditions générales.

Forfait de mise en œuvre (H.T.) Incluant travaux préparatoires + installation + personnalisation + importation de données + création du style maison + séance de présentation ½ journée + séance de formation avancée ½ journée + séance de révision 2 heures sur site (hors DOM-TOM) Forfait de mise en œuvre offert dans le cadre du Partenariat Pilote en cas de commande avant le 30 septembre 2019	4 950,00€ - 4 950,00 € 0,00 €
Location tout compris par semestre (H.T.) <i>Prix par licence utilisateur/mois (H.T.) : 135,00 €</i> <i>Nombre d'utilisateurs¹ : 4</i> Une licence d'utilisation signifie une installation du logiciel 3P à utiliser par une personne nominative. Toutes les mises à jour, évolutions et correctifs du logiciel, l'intégration avec les principaux sites de publication et dématérialisation, l'assistance illimitée (téléphone, courriel, TeamViewer) par votre consultant et l'équipe support de 3P et les actualités juridiques sont compris dans la location. 1 ou packs web (dont le prix équivaut à 1 licence utilisateur) et qui comprend l'accès aux modules web en ligne de 3P (recensement des besoins, validation, marchés publics) pour 5 personnes. Réduction partenariat pilote pendant 4 ans : - 30% pour les utilisateurs 3 à 7 - 65% à partir de l'utilisateur 8 Location mensuelle de licences utilisateur nominatif (H.T.) : <i>Période de location : 6 mois</i>	540,00 € 459,00 € 2 754,00 €
TOTAL lancement (H.T.) Forfait mise en œuvre et licences premier semestre OFFERTS	0,00 €
TOTAL en cas de reconduction (H.T.) Location par semestre subséquent (hors indexation semestrielle)	2 754,00 €

Pour accord avec la commande et les conditions générales:

Client : Mairie de Royan
 Nom : MARENGO Patrick
 Fonction : Maire
 Signature : 05 AOUT 2019

3P sarl
 Frank Martens
 Gérant 3P sarl



3P sarl
www.3p.eu
 IBAN FR76 3000 4023

info@3p.eu
 RCS Lille Métropole
 59000 Lille

TVA FR08 803 198 928
 130 Boulevard de la Liberté

Au capital social de 100.000€
 Tel 03 20 21 02 84
 2300 0114 3010 978

Strictement confidentiel
 Mairie de Royan

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

3P

1 aout 2019
 Page 38
 Pour le Maire,
 Par délégation, le Premier Adjoint,

 Jean-Paul CLECH